



Conseil de sécurité

Distr. générale
16 novembre 2010
Français
Original : anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité, ayant examiné à sa 6425^e séance, le 16 novembre 2010, la question intitulée « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan », son président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité souligne que la situation au Soudan constitue l'un des défis les plus pressants auxquels il doit faire face.

Le Conseil réaffirme son ferme attachement à la souveraineté, l'indépendance, la paix et la stabilité du Soudan et à un avenir de paix et de prospérité pour l'ensemble du peuple soudanais, et souligne son adhésion à la mise en œuvre intégrale et sans retard, par les parties soudanaises, de l'Accord de paix global, y compris l'organisation de référendums sur l'autodétermination de la population du Sud-Soudan et le statut de l'Abyei et de consultations populaires dans le Kordofan méridional et le Nil bleu, ainsi qu'à un règlement pacifique, global et sans exclusive de la situation au Darfour.

Le Conseil rappelle que la responsabilité de la mise en œuvre de l'Accord incombe entièrement aux parties soudanaises, réaffirme son soutien aux efforts que celles-ci déploient à cette fin, les encourage à les poursuivre et se félicite du rôle de premier plan que joue l'Union africaine (UA) et de l'appui apporté par le Groupe de haut niveau de l'Union africaine, sous la direction du Président Thabo Mbeki, ainsi que par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD). Le Conseil note l'engagement pris par les parties de mettre en œuvre l'Accord, demeure activement saisi de la question et se déclare disposé à prendre toutes mesures nécessaires pour aider les parties à appliquer intégralement l'Accord. Il souligne combien il importe que les acteurs internationaux qui apportent leur concours aux processus de paix au Soudan se concertent étroitement.

Le Conseil prie instamment les parties à l'Accord de prendre d'urgence, tout en s'employant à susciter l'adhésion des uns et des autres à l'unité et en reconnaissant le droit de la population du Sud-Soudan à disposer d'elle-même, les mesures nécessaires pour honorer l'engagement réaffirmé à la réunion de haut niveau sur le Soudan tenue à New York le 24 septembre, de garantir la tenue sans retard et dans la paix de référendums crédibles et libres dont les résultats seraient l'expression de la volonté de la population du Sud-Soudan et de l'Abyei, ainsi que le prévoit l'Accord. Il accueille avec satisfaction le démarrage le 15 novembre de l'opération d'inscriptions dans la perspective du référendum sur le Sud-Soudan, et souhaite que d'autres efforts soient faits pour que les référendums aient lieu le 9 janvier 2011 conformément à l'Accord et selon le calendrier établi par la



Commission chargée du référendum du Sud-Soudan. Il se déclare préoccupé par les retards persistants observés dans le versement à la Commission de l'intégralité des fonds nécessaires à la poursuite des préparatifs. Le Conseil demande à toutes les parties et à tous les États Membres de respecter les résultats de référendums crédibles organisés en application de l'Accord, comme l'expression de la volonté de la population du Sud-Soudan et de l'Abyei. Il prie toutes les parties de s'abstenir de toute action unilatérale et de mettre en œuvre l'Accord.

Le Conseil souligne combien il importe que les parties à l'Accord aillent rapidement de l'avant en vue d'organiser le référendum sur l'Abyei, et de régler toutes questions en suspens ayant trait à l'Accord et les questions essentielles de l'après-référendum par des moyens pacifiques et dans l'intérêt des uns et des autres, notamment celles qui concernent la frontière, la sécurité, la citoyenneté, la dette, les biens, la monnaie et les ressources naturelles. Il se félicite, à cet égard, des progrès réalisés dans les négociations menées sous la direction du Président Mbeki touchant le cadre de règlement des questions en suspens ayant trait à la mise en œuvre de l'Accord de paix global et aux futures relations entre le Nord et le Sud-Soudan, dont il a été convenu le 13 novembre. Il prie instamment toutes les parties de reprendre rapidement les négociations sur l'Abyei et de parvenir sans plus tarder à un accord sur toutes les questions en suspens.

Le Conseil souligne que les parties à l'Accord doivent promouvoir le calme, notamment en assurant, immédiatement et constamment, aux habitants du Soudan quelle que soit leur nationalité, y compris les Sud-Soudanais vivant dans le Nord du pays et les Nord-Soudanais vivant dans le Sud, que leurs droits, leur sécurité et leurs biens seront respectés quelle que soit l'issue des référendums. Le Conseil demande qu'il soit immédiatement mis un terme à tous discours qui menacent la sécurité des populations vulnérables. Le Conseil souligne que la protection des civils incombe au premier chef aux autorités soudanaises. Il prie instamment les parties d'œuvrer activement avec les chefs locaux à réduire les tensions dans l'Abyei et d'autres zones frontalières.

Le Conseil réaffirme son appui à la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) et appelle de nouveau toutes les parties à coopérer pleinement avec celle-ci afin de lui permettre de s'acquitter de son mandat en cette période décisive, notamment en garantissant le plein accès en toute liberté et la liberté de circulation du personnel et du matériel de la Mission et l'acheminement du matériel nécessaire aux référendums. Il accueille avec satisfaction et soutient l'action menée par l'Organisation des Nations Unies en matière de planification de mesures d'urgence nécessitées pour les référendums et demande aux États Membres d'appuyer la MINUS dans cette entreprise.

Le Conseil réaffirme son soutien au Groupe du Secrétaire général pour l'appui aux référendums au Soudan, dirigé par le Président Benjamin Mkapa. Il souligne combien il importe que le Groupe et toutes les missions d'observation nationales et internationales se concertent étroitement.

Le Conseil souligne que quelle que soit l'issue des référendums, la poursuite de la coopération entre les parties à l'Accord de paix global demeurera essentielle pour la gestion de la transition, la mise en œuvre des accords post-référendaires et le maintien de la paix et de la prospérité, et insiste, à cet égard, sur les bienfaits mutuels du partenariat. Le Conseil invite instamment la communauté internationale

à apporter son concours à ces efforts. Il exhorte les parties à l'Accord de paix global à respecter leurs obligations.

Le Conseil réaffirme son soutien au processus de paix conduit par l'Union africaine et l'ONU en faveur du Darfour, qu'accueille l'État du Qatar, à l'action du Médiateur en chef conjoint, M. Djibril Bassolé, et aux principes qui sous-tendent les négociations. Le Conseil encourage vivement tous les mouvements rebelles à adhérer au processus de paix sans retard ni conditions préalables et toutes les parties à mettre immédiatement fin aux hostilités et à entamer de manière constructive des négociations en vue de parvenir à une paix durable au Darfour. Le Conseil se déclare préoccupé par les attaques menées par des milices contre des civils et demande de cesser immédiatement tout appui à ces groupes. Il se dit disposé à envisager de prendre des mesures contre toute partie dont les activités porteraient atteinte à la paix au Darfour.

Le Conseil se déclare profondément préoccupé par la montée de la violence et de l'insécurité au Darfour, notamment les violations du cessez-le-feu, les attaques menées par des groupes rebelles, les bombardements par l'aviation du Gouvernement soudanais, la multiplication des affrontements intertribaux et des agressions contre le personnel humanitaire et les forces de maintien de la paix, qui ont entravé l'accès des agents humanitaires aux zones de conflit où se trouvent les populations civiles vulnérables. Dans ce contexte, le Conseil demande à toutes les parties de protéger les civils et de permettre aux agents humanitaires d'accéder en toute liberté et sécurité aux populations qui ont besoin d'assistance. Le Conseil note qu'il faut soutenir les efforts visant à faire cesser l'afflux d'armes au Darfour en violation de l'embargo sur les armes renforcé par la résolution 1945 (2010). Il redit l'importance qu'il attache à la fin de l'impunité et à la poursuite en justice des crimes commis au Darfour.

Le Conseil réaffirme son soutien à la MINUAD, demande une fois de plus au Gouvernement soudanais et à toutes les parties concernées de coopérer pleinement avec la mission dans l'exercice de son mandat et de lui assurer un accès intégral et sans entrave et une liberté de mouvement, et demande de nouveau qu'il soit mis fin à l'impunité des auteurs d'attaques contre les forces de maintien de la paix et le personnel humanitaire.

Le Conseil se félicite de l'amélioration des relations entre le Soudan et le Tchad et encourage les deux pays à approfondir leur coopération afin de contribuer à la paix et à la stabilité au Darfour et dans l'ensemble de la région.

Le Conseil encourage à mettre intégralement en œuvre l'Accord de paix pour le Soudan oriental, notamment ses dispositions concernant le relèvement, le redressement et le développement, et se félicite de ce que le Gouvernement koweïtien ait pris l'initiative d'organiser, en décembre 2010, une conférence sur l'investissement et le développement dans le Soudan oriental.

Le Conseil appelle au respect du droit international, du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire; à la protection de la liberté d'expression; à l'accès du personnel humanitaire à l'ensemble du territoire du Soudan, y compris les zones frontalières, et à mettre fin à tout harcèlement de la société civile. Il souligne combien il importe que les femmes participent plus largement aux processus de paix au Soudan.

Le Conseil note les besoins considérables du Soudan sur les plans humanitaire, du redressement rapide et de la consolidation de la paix et engage les autorités soudanaises et les donateurs internationaux à honorer les engagements qu'ils ont pris d'y répondre.

Le Conseil souligne que la mise en œuvre intégrale et sans retard de l'Accord de paix global est essentielle pour la paix et la stabilité au Soudan et dans la région et la coopération future entre le Soudan et la communauté internationale, et considère que la coopération durable entre les parties sera essentielle au bien-être du peuple soudanais dans son ensemble. Le Conseil affirme que l'objectif premier de la communauté internationale et de toutes les parties au Soudan est la coexistence pacifique des populations soudanaises, la gouvernance démocratique, l'état de droit, la consécration du principe de responsabilité, l'égalité, le respect des droits de l'homme, la justice et le développement économique, et en particulier la création des conditions de nature à permettre aux collectivités touchées par le conflit de se forger des moyens d'existence durables. »
